



Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

8641^e séance

Mardi 15 octobre 2019, à 10 h 5

New York

Provisoire

Président : M. Matjila (Afrique du Sud)

Membres :

Allemagne	M. Schulz
Belgique	M ^{me} Van Vlierberge
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Craft
Fédération de Russie	M. Repkin
France	M ^{me} Gasri
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Indonésie	M. Djani
Koweït	M. Alotaibi
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M. Lewicki
République dominicaine	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Clay

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/805)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Déclaration de reconnaissance au Ministre des relations extérieures de la République du Pérou

Le Président (*parle en anglais*) : Je salue la présence du Ministre Meza-Cuadra à la présente séance. C'est un grand plaisir de le voir ici et de le féliciter, au nom de mes collègues, pour sa nomination au poste de Ministre des relations extérieures de la République du Pérou. Au moins, il y a de l'espoir pour les Représentants permanents – s'ils font très bien leur travail, ils sont récompensés et leur avenir est radieux. Sa nomination est une source d'inspiration pour la plupart des Représentants permanents. Il nous manquera certainement, mais il doit savoir qu'il se verra confier davantage de responsabilités dans sa capitale, Lima.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/805)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'invite le représentant d'Haïti à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite également S. E. M^{me} Mona Juul, Présidente du Conseil économique et social, et S. E. M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2019/805, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Il y a 15 ans, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) se déployait en Haïti pour soutenir la stabilité du pays. Aujourd'hui, en ce dernier jour du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), et avec les Haïtiens eux-mêmes, nous refermons la page du maintien de la paix en Haïti, mais nous ne refermons pas la page du soutien des Nations Unies à Haïti. Ce chapitre qui s'achève a été caractérisé par des succès communs avec le peuple d'Haïti, par la tragédie du tremblement de terre et par les leçons de ce que nous aurions dû mieux faire. En ce jour, nous devons réfléchir ensemble à tous ces aspects, qui forment le socle à partir duquel nous pourrions entrer dans la prochaine étape du partenariat d'Haïti avec les Nations Unies. Et dans cette perspective, je me réjouis que participent aujourd'hui à cette séance S. E. M. Patrick Saint-Hilaire, Chargé d'affaires de la Mission d'Haïti auprès de l'Organisation Nations Unies, ainsi que S. E. M^{me} Mona Juul, Présidente du Conseil économique et social.

(l'orateur poursuit en anglais)

La situation actuelle en Haïti donne certainement matière à réflexion. Le pays est confronté à une crise politique importante, conjuguée à des défis socioéconomiques. Ceux-ci affectent à leur tour l'environnement sécuritaire, ce qui alimente l'instabilité politique, un cycle que le pays ne connaît que trop bien. Je tiens à insister sur les éléments clefs ci-après et sur les évolutions récentes de cette crise.

J'examinerai d'abord le fonctionnement institutionnel. Le quatrième gouvernement formé par le Président n'a pas été approuvé par le Parlement, en raison de deux interruptions violentes des sessions du Sénat qui auraient dû se tenir le mois dernier. Les scènes de violence au Sénat étaient déplorables et l'absence d'une session de suivi a rendu impossible la tenue d'un vote démocratique permettant de déterminer la position du Sénat. En l'absence d'un gouvernement approuvé, les tâches principales de l'exécutif, telles que la présentation du budget pour l'année en cours, restent au point mort. Les élections législatives ne pouvant être organisées au vu de l'impasse politique actuelle, un vide institutionnel se profile pour le début de l'année prochaine, lorsque le mandat des membres de la Chambre basse et d'au moins un tiers du Sénat expirera.

Le deuxième aspect, c'est le dialogue national. L'appel au dialogue national et à la formation d'un gouvernement d'union nationale lancé par le Président

le 25 septembre dernier est considéré par l'opposition comme « trop peu, trop tard ». Les groupes d'opposition suggèrent que le Président accepte le principe de son départ comme condition préalable au dialogue, laissant ainsi peu de place à la négociation d'un gouvernement d'union nationale. La méfiance rend un compromis difficile; et pourtant, la formation d'un tel gouvernement pourrait bien ouvrir la voie à des solutions politiques durables qui sont des plus nécessaires. Il reste à voir si la désignation officielle par le Président, le 9 octobre, de l'ancien Premier Ministre Evans Paul et de six autres personnalités pour communiquer avec l'opposition permettra d'avoir une plus grande marge de manœuvre favorisant la résolution des problèmes et le rapprochement.

Le troisième aspect concerne la sécurité. La situation en matière de sécurité s'est détériorée au cours du mois dernier, alors que de larges segments de la population, insatisfaits de leurs dirigeants et de la situation socioéconomique du pays, sont mobilisés par les dirigeants de l'opposition pour manifester de nouveau. Ils exigent des changements, notamment à la présidence du pays. Parmi les segments mobilisés, certains sont prêts à recourir à la violence pour atteindre des objectifs politiques, notamment en attaquant les institutions nationales et en détruisant des biens publics et privés. Des estimations préliminaires de la MINUJUSTH indiquent qu'entre le 15 septembre et le 9 octobre, 30 personnes au moins ont été tuées lors des manifestations, dont 15 par des policiers, tandis que 71 autres personnes ont été blessées. La multiplication des discours de haine et l'utilisation des médias pour inciter à la violence représentent également des tendances inquiétantes. Exception faite d'une manifestation devant la base logistique de la MINUJUSTH le 4 octobre, il n'y a pas eu de menaces directes contre le personnel et les locaux des Nations Unies.

La Police nationale d'Haïti (PNH) a déjà eu son premier test de gestion de la sécurité sans appui opérationnel international, après la fin des opérations de la dernière unité de police constituée le 9 septembre. Elle a obtenu de bons résultats, mais elle a toujours besoin de l'appui continu de l'ONU en matière de conseils et de l'appui matériel de ses partenaires bilatéraux pour renforcer ses capacités en matière d'opérations, de contrôle interne et de respect des droits de la personne.

Le quatrième aspect est d'ordre humanitaire. Une population haïtienne en difficulté est confrontée à des défis supplémentaires, car les barrages routiers et

l'insécurité générale paralysent les activités quotidiennes et entravent les opérations humanitaires. La situation actuelle a affecté la capacité des personnes les plus vulnérables à s'alimenter. Les hôpitaux, les orphelinats, les unités de protection civile et autres services d'urgence ont été gravement touchés, fonctionnant avec des capacités limitées en raison des pénuries de carburant, du manque d'eau potable, de médicaments et d'autres produits essentiels.

(l'orateur reprend en français)

La capacité et la responsabilité de sortir de cette crise, qui risque de saper les progrès accomplis au cours des dernières années, est du ressort des Haïtiens de toutes sensibilités politiques. Seuls leur engagement en faveur d'un dialogue politique de bonne foi, leur rejet de la violence, et leur volonté de rechercher des compromis peuvent tracer le chemin pour trouver les solutions permettant de traiter, par des réformes, les racines les plus profondes, politiques et institutionnelles, de l'instabilité récurrente en Haïti.

Je salue les efforts entrepris par la Représentante spéciale du Secrétaire général, Helen La Lime, ainsi que par les collègues de la MINUJUSTH jusqu'au dernier jour de la Mission, pour entretenir le dialogue, de manière concertée avec les partenaires internationaux, avec un éventail large d'interlocuteurs, dans le but de les amener à la table et de promouvoir des solutions haïtiennes aux défis actuels. Ces efforts devront être poursuivis dans le cadre de la nouvelle configuration des Nations Unies en Haïti, et au-delà du règlement de la crise actuelle. Cela sera essentiel pour aider à mettre en place les conditions du dialogue de plus long terme, dont pourra émerger une vision nationale des réformes.

Alors que nous regardons vers l'avenir, je souhaiterais également honorer le sacrifice des 188 Casques bleus, qu'ils soient militaires, policiers ou civils, qui ont donné leur vie en Haïti au cours des 15 dernières années. Je souhaite également saluer la mémoire de toutes les victimes du tragique tremblement de terre de 2010, qui a marqué tous les esprits.

(l'orateur poursuit en anglais)

Le contexte actuel n'est pas idéal pour mettre fin à 15 années de maintien de la paix dans le pays. Nous devons toutefois examiner dans quelle mesure le maintien de la paix a contribué, au cours des 15 dernières années, aux progrès observés dans de nombreux domaines, comme en témoigne le document qui a été distribué aux membres du Conseil. C'est notamment

le cas en ce qui concerne l'État de droit. Les travaux entrepris pour appuyer le développement de la PNH a entraîné des changements importants sur le terrain. De 2004 à 2019, le taux annuel d'homicides volontaires a quasiment été réduit de moitié. Cette baisse s'explique en grande partie par l'efficacité accrue de la Police nationale d'Haïti et l'augmentation de son effectif, qui est passé de 2 500 membres lorsque la MINUSTAH a été déployée en 2004 à environ 15 404 aujourd'hui, dont 10,5% de femmes, doublant ainsi le ratio police/population. Aujourd'hui, la PNH couvre à temps plein toutes les 145 communes du pays, avec un total de 349 infrastructures fonctionnelles, dont 171 postes de police qui ont été construits ou rénovés grâce au soutien de l'ONU.

Il y a également eu des améliorations dans le domaine de la justice. Depuis 2004, des textes de loi majeurs ont été promulgués, notamment sur le statut de l'École de la magistrature, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et le statut de la magistrature, ce dernier ouvrant la voie au recrutement, avec l'appui de l'ONU, d'une promotion de magistrats, parmi lesquels des femmes. Il est évident que la surpopulation carcérale reste un problème majeur, avec un taux de détention provisoire de 65 %, mais en baisse par rapport à 2004 où il était de 80 %. Il y a des signes encourageants, par exemple, dans la juridiction de Port-au-Prince, où le taux de détention provisoire prolongée a diminué de 14 % depuis octobre 2017.

Au cours des 15 dernières années, les bons offices du Secrétaire général n'ont cessé de contribuer à désamorcer les périodes d'incertitude et de tension politiques. Les programmes de réduction de la violence communautaire se sont également révélés être un élément précieux des travaux de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH. En offrant un emploi à court terme à d'anciens membres de gangs et à des jeunes défavorisés, ces programmes ont par exemple permis de construire plus de 100 kilomètres de canalisation et de réhabiliter et reboiser 200 kilomètres de vallées.

L'appui fourni par la MINUSTAH et la MINUJUSTH dans le domaine des droits de l'homme a renforcé les capacités de l'institution nationale des droits de la personne et des organisations de la société civile à promouvoir et à protéger ces droits, à favoriser l'établissement des responsabilités en cas de violation des droits de la personne et à demander réparation pour les victimes. Ces progrès ne masquent cependant pas le fait qu'Haïti continue d'avoir besoin de l'appui de la

communauté internationale et de l'ONU. Si le maintien de la paix en Haïti a grandement contribué à créer un environnement propice à la mise en place de processus politiques et démocratiques, il est nécessaire d'apporter davantage de solutions politiques aux problèmes politiques systémiques.

La crise actuelle, dans toutes ses dimensions, est également un puissant rappel des liens entre paix, sécurité et développement. La stabilité durable doit être ancrée dans le développement durable. Il s'est avéré difficile de mettre ce principe en pratique en Haïti.

(l'orateur reprend en français)

Dans ce contexte difficile, la fermeture de la MINUJUSTH ne signifie pas un départ de l'ONU d'Haïti. Au contraire, cela conduira à la poursuite du soutien de l'ONU à Haïti, sous une autre forme. S'appuyant sur les réalisations et les enseignements tirés de la MINUSTAH et de la MINUJUSTH, et facilitée par les réformes entreprises par le Secrétaire général au sein de l'Organisation, la transition du maintien de la paix est une occasion de recentrer les priorités du système des Nations Unies afin d'apporter le bon type d'appui au bon moment pour le peuple haïtien.

En effet, à travers cette transition, la présence onusienne voit ses capacités adaptées aux besoins sur le terrain, avec le rôle politique et de bons offices pris en charge par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui se concentre sur la promotion de solutions politiques, tandis que l'équipe de pays prend le relais sur l'intégralité des activités de soutien de programmes et technique. Le principe du lien étroit entre la paix, la sécurité et le développement a guidé toute notre planification pour cette transition, en identifiant les priorités spécifiques de l'ONU sur la prochaine période et en prévoyant un soutien intégré à leur mise en œuvre. De même, les nouveaux indicateurs, demandés par le Conseil et présentés dans le rapport du Secrétaire général (S/2019/805), reflètent à la fois une orientation politique plus forte et incluent des objectifs socioéconomiques essentiels pour la stabilité d'Haïti, conformément aux objectifs de développement durable.

(l'orateur poursuit en anglais)

Aujourd'hui, nous devons également nous rappeler des épisodes difficiles de la vie et de l'héritage de la MINUSTAH, ainsi que des personnes qui en ont subi les conséquences. La fin du maintien de la paix ne met pas un terme à la lutte que mène l'ONU pour éliminer le choléra ni à nos efforts pour combattre l'exploitation et

les atteintes sexuelles et traiter les cas de paternité qui en résultent.

La fourniture d'un appui soutenu au Gouvernement haïtien pour éliminer la transmission du choléra et atténuer la souffrance du peuple haïtien reste une préoccupation essentielle pour l'ONU, sous la direction de l'Envoyée spéciale pour Haïti, Josette Sheeran. Ces efforts ont permis d'accomplir des progrès considérables. M^{me} Sheeran annoncera publiquement les résultats obtenus et les mesures de suivi qu'il convient de prendre dans les prochains jours.

L'ONU continuera également de traiter les affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles en suspens et les cas de paternité y relatifs qui remontent à la période du maintien de la paix, ainsi que de fournir une assistance aux victimes et à leurs familles. Nous collaborerons avec les autorités nationales et les institutions haïtiennes ainsi que celles d'autres États Membres pour veiller à ce que les droits et la dignité des victimes restent au cœur de tous nos efforts.

(l'orateur reprend en français)

Les progrès accomplis en Haïti au cours des 15 dernières années ne sont pas minces, mais les acquis de la stabilité sont encore fragiles et doivent encore davantage s'enraciner dans la démocratie et le développement. Le début des opérations du BINUH, demain, va marquer un renouveau de l'engagement de l'ONU en faveur de la stabilité et de la prospérité d'Haïti. Je souhaite à cette occasion encourager le peuple haïtien à continuer de travailler étroitement avec l'ONU afin de préserver et renforcer les progrès accomplis, et de réaliser ses aspirations pour l'avenir.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M^{me} Craft (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial, M. Lacroix, de son exposé. Je souhaite la bienvenue à notre ami le Ministre péruvien des relations extérieures, M. Meza-Cuadra, pour son retour au Conseil.

Aujourd'hui est un jour historique pour Haïti et pour l'ONU. Très souvent dans des circonstances complexes, le statu quo l'emporte, mais ce n'est pas le cas aujourd'hui. Aujourd'hui marque le passage, après 15 ans d'engagement et de sacrifices, d'une mission de maintien de la paix à une mission politique spéciale.

Nous sommes profondément reconnaissants envers les hommes et femmes courageux qui ont servi au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Leurs contributions se sont avérées fondamentales pour contribuer à mettre Haïti sur la voie de la sécurité et de la stabilité. Nous reconnaissons et saluons également le rôle de chef de file joué par Helen La Lime.

La transition de la MINUJUSTH à une mission politique spéciale montre que l'ONU peut et doit adapter sa présence de maintien de la paix pour refléter l'évolution des circonstances et appuyer ses propres évaluations. Compte tenu du contexte politique actuel en Haïti, une transition réussie entre la Mission et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) est plus importante que jamais. Les États-Unis sont disposés à fournir un appui à Haïti, au BINUH et à M^{me} La Lime – un sentiment dont je suis certaine qu'il est partagé par l'ensemble du Conseil.

Nous saluons les progrès accomplis durant le mandat de la Mission en Haïti, notamment l'amélioration de la protection des citoyens haïtiens par l'institution nationale pour la protection des droits de la personne et le renforcement des capacités des organisations de la société civile pour promouvoir la dignité humaine. Nous sommes particulièrement satisfaits par l'évolution de la Police nationale d'Haïti, qui est maintenant en mesure d'assurer la sécurité dans le pays. Le professionnalisme dont elle sait faire preuve dans un environnement sécuritaire instable est à la fois louable et encourageant. Dans le contexte de cette évolution, nous encourageons l'application du principe de responsabilité grâce à l'ouverture sans délai d'enquêtes et de poursuites lorsqu'il est fait usage d'une force excessive.

Nous sommes également conscients que les ressources de la Police nationale d'Haïti sont très limitées. Nous appelons le Gouvernement haïtien à fournir à cette institution essentielle l'appui dont elle a besoin pour travailler efficacement. Au-delà du maintien de l'ordre, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport (S/2019/805), Haïti aura besoin d'un appui continu dans plusieurs domaines clefs, notamment les cinq domaines suivants : l'organisation d'élections libres et régulières, la poursuite de la professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, la protection des droits de l'homme, le renforcement du secteur de la justice et la réduction de la violence, en mettant un accent particulier sur la violence des gangs. Nous espérons que

le Gouvernement et le BINUH continueront d'œuvrer à la réalisation de ces objectifs.

Plus généralement, nous encourageons le Gouvernement haïtien à poursuivre un dialogue pacifique qui permettra à un gouvernement parlementaire de renforcer l'état de droit et les institutions chargées de lutter contre la corruption. De même, nous exhortons les acteurs politiques, économiques et de la société civile en Haïti à travailler dans un climat pacifique pour régler les problèmes économiques et sociaux les plus pressants auxquels le pays est confronté. Nous devons cependant être clairs : c'est le Gouvernement haïtien qui sera en fin de compte responsable de la réussite de la nouvelle mission. Cette tâche représente non seulement un nouveau défi, mais également une possibilité d'instaurer la paix et la prospérité que le peuple haïtien attend depuis longtemps. Nous encourageons le Gouvernement à tirer pleinement profit de cette occasion et à collaborer de manière globale avec le BINUH à cette fin.

Enfin, il est crucial que la communauté internationale dans son ensemble et les États Membres, au niveau bilatéral, fournissent un appui à Haïti sous forme d'investissements et d'une collaboration active. En tant que partenaire d'autres pays dans le monde entier, les États-Unis investissent des ressources économiques et politiques considérables afin de bâtir un avenir meilleur pour Haïti. Nous demeurons son principal donateur bilatéral, avec 5,2 milliards de dollars consacrés aux secours humanitaires, à la reconstruction et à l'aide au développement depuis 2010. Nous invitons instamment tous les membres à augmenter leur appui par le biais d'investissements étrangers directs et d'autres moyens.

Ensemble, nous avons effectué le travail important qui a permis de passer d'une mission de maintien de la paix à une structure nouvelle. Ne relâchons pas nos efforts tandis que nous nous efforçons, avec le Gouvernement haïtien, de faire en sorte que cette nouvelle mission politique soit synonyme de progrès humains tangibles pour tous les Haïtiens.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, Monsieur le Président, je tiens à vous dire combien notre délégation est satisfaite de vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour le mois d'octobre.

Nous saluons également la Présidente du Conseil économique et social, M^{me} Mona Juul.

Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé instructif. Nous félicitons le Département des opérations de paix du rôle qu'il joue dans l'appui à la stabilité en Haïti depuis plus de 15 ans.

Le Pérou a toujours été engagé en faveur d'un Haïti sûr et prospère. Durant les 13 années qu'a duré la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), nous avons déployé 24 contingents militaires et près de 6 000 soldats pour venir en aide à ce pays frère. Aujourd'hui, nous saluons les progrès accomplis, qui ont permis de franchir cette étape et d'avancer vers la consolidation de la paix. Nous devons cependant être conscients que le chemin n'est pas sans embûches. De fait, nous observons avec préoccupation le développement d'une crise multidimensionnelle dans le pays, les tensions politiques complexes, la fragilité institutionnelle et la stagnation économique, qui exacerbent le mécontentement social et aggravent la situation sécuritaire difficile. À cet égard, nous estimons qu'il est fondamental de promouvoir de manière constructive un dialogue national ouvert à tous les acteurs politiques afin d'examiner les causes structurelles de la crise. L'intérêt général et la légitimité de la lutte contre la corruption et l'impunité doivent guider ces efforts.

Il nous faut également continuer de renforcer l'accès à la justice et le respect des droits de l'homme. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption du plan stratégique pour le secteur ainsi que de l'approbation de la loi sur l'assistance légale, qui a contribué à réduire les détentions provisoires prolongées.

Nous appelons de nos vœux l'adoption de textes législatifs essentiels au renforcement de l'état de droit, à l'instar du code pénal, du code de procédure pénale, de la loi budgétaire et de la loi électorale. Sur ce dernier point, nous saluons l'appui apporté par le système des Nations Unies en vue de la relance rapide du calendrier électoral.

Nous sommes convaincus que le renforcement des institutions contribuera à parer à l'instabilité de la situation sécuritaire, qui est marquée par les bandes et la violence politique. À cet égard, nous devons saluer le rôle de la Police nationale d'Haïti et l'amélioration de ses capacités opérationnelles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan stratégique de développement d'Haïti.

Afin de préserver ces progrès et de renforcer la confiance de la population, il faut que la Police nationale d'Haïti continue de disposer des ressources dont elle a besoin pour s'acquitter de son mandat. Il est également nécessaire de renforcer les mécanismes de surveillance du respect des droits de l'homme et d'améliorer la formation requise, notamment en matière de violence sexuelle. Les programmes de réduction de la violence de proximité et de gestion des armes, qui sont mis en œuvre par la Mission en coordination avec la Commission nationale haïtienne de désarmement, de démantèlement et de réinsertion, contribue également à cet objectif. Nous considérons qu'il est essentiel de travailler avec les collectivités locales, en particulier les jeunes, pour combattre les causes profondes de la violence des bandes.

La situation humanitaire est un autre sujet qui ne laisse de nous préoccuper, étant donné notamment la vulnérabilité d'Haïti face aux catastrophes naturelles et le risque d'insécurité alimentaire grave qui pèse sur le pays. Dans ce contexte, l'appui de l'ONU et de la communauté internationale est fondamental, comme en témoignent les résultats positifs de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra.

À cet égard, le Pérou appuie le rôle que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti est appelé à jouer dès demain pour appuyer les efforts du Gouvernement haïtien en coordination avec l'équipe de pays. Nous insistons sur la nécessité d'une coopération étroite avec les autres entités du système, en particulier le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti mis en place par le Conseil économique et social.

Nous nous félicitons du processus de transition sans exclusive en cours, notamment l'atelier stratégique de Port-au-Prince, qui a contribué à définir les nouveaux objectifs du Bureau intégré en tenant compte des aspects humanitaires, de paix et de sécurité et de développement. Il s'agit d'objectifs qui se renforcent mutuellement et permettent de brosser un tableau complet de la situation.

À ce propos, nous félicitons M^{me} La Lime de sa nomination à la tête du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, tout en lui exprimant nos remerciements et notre reconnaissance pour son travail, ainsi que celui de ses prédécesseurs à la tête de la MINUJUSTH et de la MINUSTAH. Nous leur savons gré de leur dévouement et de leur précieuse contribution à la paix et au renforcement des institutions haïtiennes.

À cet égard, nous soulignons l'importance de continuer à travailler avec le Gouvernement haïtien pour qu'il puisse mieux appréhender et s'approprier lesdits objectifs, tout en affinant le rôle de l'ONU en Haïti et en déterminant la meilleure façon de continuer à appuyer les efforts nationaux en faveur d'une paix durable.

(l'orateur poursuit en français)

Dans cette entreprise, le Pérou réaffirme son attachement à la stabilité et au développement d'Haïti. Nous continuerons de travailler ensemble et de contribuer aux efforts du système des Nations Unies et de la communauté internationale pour parvenir à une paix durable dans ce pays.

(l'orateur reprend en espagnol)

Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour dire mes remerciements les plus sincères et les plus chaleureux à tous mes collègues, les Ambassadeurs et Ambassadrices et l'ensemble de leurs équipes, qui, pendant mon mandat de Représentant permanent du Pérou au Conseil, m'ont apporté un précieux soutien pour l'accomplissement de notre tâche. Ma sincère et profonde gratitude va également au Secrétariat et à l'ensemble de son personnel pour leur appui très apprécié, sans lequel notre travail au Conseil n'aurait pas été possible. Je vous remercie encore une fois, Monsieur le Président, de tout le soutien que vous m'avez apporté. J'espère voir les membres du Conseil très bientôt au Pérou.

Le Président *(parle en anglais)* : Je félicite le Ministre des relations extérieures de la République du Pérou de sa nomination et lui souhaite plein succès dans ses nouvelles fonctions.

M. Singer Weisinger (République dominicaine) *(parle en espagnol)* : Nous remercions M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé détaillé sur les progrès et l'évolution récente de la situation en Haïti. Nous saluons la présence de S. E. M^{me} Mona Juul, Présidente du Conseil économique et social, ainsi que celle du Ministre Meza-Cuadra.

Je voudrais, à l'entame de mon propos, dire mon espoir que cette rencontre nous permettra d'unir nos forces et de parvenir à des engagements fermes dans l'objectif commun d'appuyer les autorités légitimes de la République d'Haïti, qui s'efforcent de parvenir à la stabilité démocratique et au développement. Nous voulons croire en particulier que nous pourrions adopter des mesures qui permettront de répondre aux besoins

humanitaires de la population et d'appuyer l'ordre institutionnel du pays.

C'est la première fois depuis 2004 qu'Haïti n'aura pas de mission de maintien de la paix. Nous félicitons la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti du travail qu'elle a accompli pendant les années de son déploiement et applaudissons ses efforts pour assurer une transition sans heurts.

Pour garantir la réalisation de ses objectifs et contribuer à la stabilité en République d'Haïti, la mission politique qui va être déployée doit bénéficier de notre plein appui, de notre soutien et de nos ressources. Haïti se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins et l'État haïtien a besoin de notre aide collective pour aller de l'avant. Différents défis, allant de l'aggravation de la situation économique à l'insécurité alimentaire en passant par les effets néfastes des changements climatiques et les niveaux élevés de violence, demeurent préoccupants. Ce sont là autant de facteurs qui pourraient faire dérailler les efforts en cours pour parvenir à la consolidation de la paix et à la stabilisation.

Il est essentiel de tenir compte des conditions de sécurité et de la faculté d'Haïti d'assurer la stabilité sur son territoire. D'où l'importance des efforts en cours pour renforcer la capacité d'intervention de la Police nationale d'Haïti en étoffant ses effectifs, en lui prodiguant une formation aux droits de l'homme et à la maîtrise des foules et en lui fournissant l'équipement dont elle a besoin pour assurer le maintien de l'ordre public et répondre à la violence des groupes et des bandes.

À cet égard, nous jugeons encourageantes les initiatives telles que le programme de réduction de la violence de proximité, qui a été mis en œuvre avec succès. C'est là un exemple qui démontre l'incidence que ces initiatives peuvent avoir sur des domaines aussi importants que la consolidation de l'état de droit et la protection des droits de l'homme au niveau communautaire. Toutefois, pour que ces efforts soient couronnés de succès, il faut traiter d'autres questions fondamentales, telles que la situation économique, qui se complique de jour en jour.

Dans ce contexte, nous encourageons tous les acteurs clés de la vie publique haïtienne à participer sans délai à un dialogue inclusif et de bonne foi pour renforcer les institutions, dépasser leurs intérêts personnels et se mettre pleinement au service du peuple haïtien. De même, nous appelons la communauté internationale à se joindre à ces efforts et à appuyer les

initiatives nationales visant à promouvoir la stabilité et le développement.

La situation humanitaire reste fragile et pâtit de la précarité du pays. Elle est aggravée par des phénomènes climatiques tels que la sécheresse, qui a affaibli la capacité des plus vulnérables à satisfaire leurs besoins fondamentaux, notamment la nourriture, l'eau et les services de santé.

Compte tenu des difficultés actuelles, il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie des stratégies appropriées pour aider le peuple haïtien. Une coopération étroite entre le Gouvernement et ses partenaires s'avère également indispensable afin d'assurer une transition sans heurts vers la nouvelle étape de la présence des Nations Unies dans le pays.

Nous souhaitons conclure cette intervention en appelant la communauté internationale à être solidaire du peuple haïtien et à appuyer les efforts menés par le Secrétaire général et ses représentants dans le pays en vue d'instaurer la stabilité et le développement durable en Haïti.

M. Djani (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue à New York à notre ami le Ministre des relations extérieures de la République du Pérou, S. E. M. Gustavo Meza-Cuadra. Je dois dire que je fais partie de ceux qui sont fiers de voir l'un des plus distingués ambassadeurs auprès de l'ONU, ici à New York, accéder à un poste national aussi élevé. C'est un honneur de le compter parmi nous aujourd'hui, et je tiens à le féliciter une fois de plus des hautes responsabilités qu'il vient d'endosser.

Je remercie également le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, et la Présidente du Conseil économique et social, l'Ambassadrice Mona Juul, et je leur souhaite la bienvenue en salle du Conseil.

Cela fait 15 ans que les Nations Unies ont commencé leur mission de maintien de la paix en Haïti – 15 années de lutte, de tensions, d'expériences, de rires et de larmes. Des centaines de soldats de la paix indonésiens parmi les meilleurs ont partagé de nombreux moments de cette période, au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et à la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH). Plusieurs autres pays leur ont également fourni des contingents, ce dont nous leur sommes profondément reconnaissants. Nous tenons à nous joindre à M. Lacroix pour rendre hommage

aux 188 soldats de la paix qui ont sacrifié leur vie en contribuant à la paix et à la sécurité en Haïti au cours des 15 dernières années.

Un travail important a été accompli, mais il reste bien sûr des défis à relever. Je veux également remercier M. Lacroix et son équipe d'avoir produit l'excellent tableau qui nous a été distribué – les membres du Conseil savent combien j'aime les chiffres. Il me semble qu'il montre clairement, et en une page, ce que le maintien de la paix des Nations Unies a accompli en Haïti, non seulement en essayant de développer la Police nationale d'Haïti (PNH), mais aussi en renforçant l'état de droit et – ce qui est le plus important pour l'Indonésie, et pour nous tous ici présents – en matière de promotion et de protection des droits de la personne, ô combien nécessaires. Je tiens donc à réitérer ma gratitude, et j'espère que c'est un exercice qui sera reproduit pour d'autres questions dont nous débattons dans cette salle.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur trois points. Premièrement, je voudrais évoquer la stabilité en Haïti. L'Indonésie félicite la Police nationale d'Haïti pour ses efforts et ses réalisations s'agissant de maintenir la paix et la stabilité en Haïti. Malgré toutes ses limitations, des opérations réussies ont mené à l'arrestation de chefs de gangs, ainsi qu'à une réduction des niveaux de violence de proximité. Elle a géré des manifestations et des troubles à l'échelle nationale et la deuxième évaluation de son plan stratégique de développement a fait ressortir des progrès soutenus, avec l'appui de la MINUJUSTH. À l'avenir, il sera important de relever les défis logistiques auxquels la Police nationale d'Haïti est confrontée. Il faut remédier rapidement à la pénurie d'équipement. Le rôle que joue la PNH dans le maintien de l'ordre public est le fondement du relèvement d'Haïti. Nous partageons l'inquiétude du Secrétaire général quant à la nécessité urgente de faire en sorte que la Police nationale d'Haïti dispose de ressources et d'équipements suffisants pour pouvoir s'acquitter de son mandat. Il est urgent de remédier au grave manque de ressources de la Police et il faut donc que la communauté internationale travaille de concert.

Deuxièmement, il faut lancer un dialogue national approfondi. Nous avons déjà tenu de nombreuses séances consacrées à la question du développement en Haïti, or la réalité sur le terrain est toujours loin de répondre aux attentes. Un dialogue approfondi est le moyen le plus pratique de transformer ce revers en promotion de la stabilité politique en Haïti. Haïti se trouve actuellement à une jonction délicate et a besoin d'un dialogue national

ouvert à tous, largement représentatif et approfondi. Les difficultés sont réelles. Il est très important de procéder au développement et à la mise en œuvre de l'état de droit en Haïti. Haïti doit prendre des mesures courageuses pour relever ces défis en organisant immédiatement un dialogue national approfondi.

Troisièmement, je voudrais me concentrer sur la présence des Nations Unies en Haïti. Le mandat du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) – qui n'est pas le même que celui de la MINUJUSTH – est de poursuivre l'important travail dont s'est acquittée la MINUJUSTH, mais sous une forme différente, même si l'essence de ce travail reste la même. En tant que mission politique spéciale, le BINUH ne comportera pas d'élément de maintien de la paix. Le Gouvernement haïtien doit donc faire preuve de leadership et prendre en main la promotion de la paix et de la stabilité en Haïti. Nous sommes également convaincus que le Gouvernement haïtien bénéficierait considérablement de l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix dans sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies pour appuyer et accélérer le passage à une présence autre qu'une opération de maintien de la paix. Haïti sera sans aucun doute un test décisif de la réussite que connaît l'ONU s'agissant d'assurer la transition du maintien de la paix à la consolidation de la paix et au développement durable.

Nous souhaitons également appeler l'attention du Conseil sur les nouveaux objectifs fixés pour le BINUH. Nous pensons que la responsabilité de la réalisation de ces objectifs n'incombe pas uniquement au BINUH : l'équipe de pays des Nations Unies et le Bureau servent de catalyseurs aux améliorations en Haïti. Le Gouvernement et le peuple haïtiens doivent avoir la pleine maîtrise et l'entière responsabilité de la réalisation desdits objectifs.

Avant de clore mon propos, je voudrais citer un proverbe haïtien : *Men anpil, chay pa lou*, qui se traduit approximativement par « portée à plusieurs, la charge n'est pas lourde ». C'est à nous tous, au sein de la communauté internationale, de prêter main-forte pour alléger la charge que porte Haïti, afin qu'il puisse parvenir à la stabilité et à la prospérité.

M^{me} Gasri (France) : Je tiens à mon tour à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé, et à saluer la présence parmi nous du Ministre des relations extérieures de la République du Pérou, S. E. M. Gustavo Meza-Cuadra,

à qui nous souhaitons tous nos vœux de succès dans ses nouvelles responsabilités.

La relation entre l'ONU et Haïti connaît aujourd'hui une nouvelle étape importante avec la transformation de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) en Bureau intégré des Nations unies en Haïti (BINUH). Je souhaite à cet égard remercier la MINUJUSTH pour l'action menée au cours des deux dernières années, dans un contexte souvent difficile, afin de renforcer l'état de droit, notamment dans les secteurs de la justice et du système pénitentiaire, pour soutenir la Police nationale d'Haïti et pour promouvoir les droits de l'homme. Cette action, qui faisait suite à celle de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti depuis 2004, a été conduite avec un engagement constant de toutes les équipes de la MINUJUSTH, qui doit être salué. Je souhaite à cet égard féliciter M^{me} La Lime pour son action et la féliciter également pour sa nomination à la tête du BINUH hier.

Nous devons être lucides sur la gravité de la crise que traverse Haïti depuis plus d'un an. Le rapport du Secrétaire général (S/2019/805) rend compte précisément des multiples dimensions de cette crise préoccupante. Les institutions politiques du pays ne fonctionnent plus, notamment du fait de l'absence de gouvernement et Haïti va au-devant d'une crise constitutionnelle avec le report des élections législatives. La violence est généralisée. La corruption est endémique. Les Haïtiens sont touchés de plein fouet par la détérioration de la situation économique et demandent un meilleur accès aux services de base. Face à cette situation, des vagues de manifestations ont régulièrement eu lieu depuis les émeutes de juillet 2018. Elles donnent lieu à des violences inacceptables que nous condamnons fermement.

La résolution de cette crise est entre les mains des Haïtiens mais la communauté internationale doit continuer de soutenir Haïti sur ce chemin exigeant, notamment au travers de l'action du BINUH à partir de demain. Face aux difficultés systémiques auxquelles Haïti fait face, la France est persuadée que l'issue réside dans un dialogue national inclusif associant tous les acteurs du monde politique comme celui des affaires et de la société civile. Il est de la responsabilité du Président Jovenel Moïse de mettre en place ce dialogue véritable. La Représentante spéciale du Secrétaire général aura pour première priorité de contribuer à ce processus par sa mission de bons offices. La France est prête à soutenir ce dialogue en lien avec

d'autres organisations, comme l'Union européenne, qui s'exprimera tout à l'heure, ou l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le BINUH devra également conseiller les autorités haïtiennes dans les autres domaines clefs pour le rétablissement de la stabilité politique, notamment l'organisation des élections, la promotion des droits de l'homme, le soutien à la police nationale. Il effectuera ce travail avec l'appui de l'équipe de pays des Nations unies en Haïti et en prenant en compte les leçons que l'ONU tire de sa présence de terrain en Haïti depuis plus de 25 ans, notamment au travers du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social. Et je tiens à cet égard à saluer la présence de la Présidente du Conseil économique et social parmi nous. La lutte contre la corruption et l'impunité, au cœur des revendications des manifestants, doit également faire l'objet d'une priorité absolue. C'est en menant ce combat que les politiques haïtiens pourront renouer un dialogue de confiance avec la population.

Le Conseil de sécurité maintiendra toute sa vigilance en ce qui concerne la situation à Haïti. Il l'a montré en se réunissant en session de consultations fermées le 3 octobre dernier. À cet égard, nous souhaitons que le Conseil puisse exprimer publiquement sa préoccupation au sujet de la situation actuelle et son soutien au dialogue politique inclusif, ainsi qu'à la transition entre la MINUJUSTH et le BINUH. Le Conseil continuera de prendre en compte l'évolution des réalités sur le terrain pour déterminer les formes les plus adéquates de soutien de la communauté internationale à Haïti.

Je souhaite enfin réaffirmer que la France se tient plus que jamais aux côtés d'Haïti et des Haïtiens pour faire face aux défis de la crise actuelle et pour construire l'environnement de stabilité et de prospérité auquel ils aspirent.

M. Lewicki (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord m'associer à mes collègues pour souhaiter chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité au Ministre des relations extérieures Gustavo Meza-Cuadra et lui exprimer notre profonde gratitude pour sa contribution constructive et celle de son équipe aux travaux du Conseil. Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé très édifiant. Comme l'Ambassadeur Djani, je voudrais le remercier d'avoir distribué un document qui, d'une part, reflète toutes les réalisations des 15 dernières années, et qui,

d'autre part, présente les défis auxquels le nouveau Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) se heurte, à commencer par le développement en cours de la Police nationale d'Haïti, en dépit des progrès accomplis, ainsi que l'état de droit et enfin et surtout, la protection des droits de la personne et des libertés fondamentales. En outre, nous rendons hommage aux quelque 200 courageux Casques bleus, hommes et femmes, qui ont perdu la vie au service de l'ONU et du peuple haïtien ces 15 dernières années en Haïti.

C'est un euphémisme de dire qu'Haïti se trouve aujourd'hui dans une sombre situation. La situation s'est détériorée dans presque tous les domaines, notamment sur les plans social, politique et financier. Malheureusement, au cours des deux dernières semaines, nous avons assisté à d'autres flambées de violence, les conditions de sécurité s'étant encore dégradées de façon dramatique. Nous espérons que le Président Moïse et les partis de l'opposition feront montre de bonne volonté et exploreront toutes les voies possibles pour sortir de l'impasse actuelle en engageant un dialogue politique approfondi, inclusif et sincère. C'est ce que le peuple haïtien attend avant tout de ses dirigeants politiques.

Nous constatons avec une vive préoccupation que les élections prévues pour le 27 octobre ont été reportées sine die du fait de l'incapacité persistante d'adopter une nouvelle loi électorale et de l'absence de fonds nécessaires. Dans ces circonstances, nous pouvons nous attendre à une nouvelle impasse politique puisque les mandats d'un tiers des sénateurs et de tous les élus locaux vont expirer en janvier 2020, comme le Secrétaire général adjoint Lacroix l'a indiqué.

Aujourd'hui, nous mettons fin à 15 ans de présence du maintien de la paix en Haïti alors que la nouvelle mission politique, le BINUH, prend le relais. En ce moment particulier, nous tenons à saluer le rôle positif joué par la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), qui ont notamment contribué à la transformation des forces de police nationales et au renforcement considérable de leur rôle et de leurs capacités.

Cependant, nous notons avec préoccupation que la Police nationale d'Haïti n'a pas été en mesure de réagir adéquatement à la dernière flambée de violence et de mener des opérations efficaces contre les membres de gangs qui, selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2019/805), contrôlent désormais certaines parties de Port-au-Prince. En l'absence de fonds suffisants et de

l'appui continu de la communauté internationale, nous risquons de perdre tout ce que nous avons accompli en l'espace d'un instant.

Nous devons garder à l'esprit que plusieurs objectifs fixés dans la stratégie de sortie de la MINUJUSTH, qui porte sur une période de deux ans, notamment les objectifs relatifs à l'état de droit et aux droits de la personne, n'ont pas été pleinement atteints. Cela crée un environnement très difficile, et le BINUH n'a pas de temps à perdre.

Pour ce qui est de la situation humanitaire, nous espérons que le Gouvernement travaillera en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et tous les acteurs internationaux concernés pour fournir une aide humanitaire aux millions de personnes qui ont toujours désespérément besoin d'une aide alimentaire. Nous constatons avec préoccupation que des fonds suffisants n'ont pas encore été mis à disposition pour faire face à cette crise. À vrai dire, c'est l'une des crises humanitaires au monde pour lesquelles très peu de fonds ont été versés, et nous n'avons pas encore réussi à la régler.

Enfin, le premier examen du BINUH, qui prendra la forme d'un débat du Conseil de sécurité, devrait avoir lieu en février 2020. Toutefois, compte tenu du niveau de désengagement politique en Haïti, nous devons être réalistes quant aux capacités du Conseil de sécurité. Si aucune des parties n'est prête à faire des concessions importantes, nous n'aurons peut-être pas grand-chose à examiner.

M. Clay (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé, et je voudrais m'associer aux autres orateurs pour souhaiter une fois de plus la bienvenue au Ministre des relations extérieures du Pérou parmi nous.

Aujourd'hui marque un tournant en ce qui concerne l'action de l'ONU en Haïti : la fin des opérations de maintien de la paix des Nations Unies et une reconfiguration profonde de l'assistance de l'ONU. Par conséquent, je voudrais tout d'abord saluer les efforts déployés par le personnel des Nations Unies, qui s'est employé à appuyer Haïti et le peuple haïtien au cours des 15 dernières années et, bien entendu, par les partenaires haïtiens de l'ONU.

Avec l'appui de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), la Police nationale d'Haïti a assumé l'entière responsabilité de la sécurité, et d'importants objectifs ont été

atteints en ce qui concerne la détention provisoire et l'institutionnalisation des instruments relatifs aux droits de la personne. Toutefois, aucun progrès n'a été accompli dans des domaines essentiels, notamment la lutte contre l'impunité et la mise en œuvre de réformes dans le secteur judiciaire. À ce jour, seulement deux des 133 mesures prioritaires arrêtées dans le plan stratégique de développement 2017-2021 des forces de police ont été mises en œuvre.

Plus généralement, le Royaume-Uni, comme ceux qui sont autour de cette table aujourd'hui, est parfaitement conscient que la situation sur le plan politique, économique et de la sécurité en Haïti est actuellement très instable. La crise politique persistante suscite de graves préoccupations, et je voudrais réitérer l'appel lancé par le Royaume-Uni à toutes les parties pour qu'elles règlent leurs différends par des moyens pacifiques.

La MINUJUSTH et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti qui l'a précédée ont apporté d'importantes contributions en Haïti, mais l'appui extérieur en matière de sécurité et d'assistance technique ne peut à lui seul régler les problèmes politiques et de gouvernance qui compromettent la stabilité du pays. La création du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) offre aujourd'hui à Haïti et à l'ONU l'occasion d'établir de nouvelles relations axées sur l'appropriation nationale, la participation politique et l'établissement de partenariats solides pour permettre à Haïti de parvenir à la stabilité et au développement.

Je voudrais insister tout particulièrement sur trois priorités. Premièrement, des progrès immédiats sur la voie d'un dialogue national sans exclusive sont un premier pas essentiel vers la stabilité politique, de même que des mesures concrètes pour lutter contre l'impunité, la corruption et les violations des droits de la personne. J'exhorte les dirigeants haïtiens à prendre des mesures ambitieuses à cet égard. Deuxièmement, avec l'appui du BINUH, Haïti et ses partenaires doivent continuer à investir dans le développement de la Police nationale d'Haïti en cette période critique. Troisièmement, j'appelle à des progrès supplémentaires en ce qui concerne les questions relatives aux droits de la personne, notamment la justice pour les victimes, en prévision de l'Examen périodique universel d'Haïti par le Conseil des droits de l'homme en 2021.

S'agissant du processus de transition de la MINUJUSTH au BINUH, je tiens à saluer les progrès accomplis par l'ONU dans les deux premières phases

du processus de reconfiguration. Compte tenu de l'importance qu'elle revêt dans la définition de l'orientation initiale de la nouvelle mission, ainsi que des relations de travail entre le BINUH et l'équipe de pays des Nations Unies, il est essentiel que la troisième phase soit menée à bon terme en temps voulu. Le fait que les entités des Nations Unies partagent les mêmes locaux devrait faciliter la réalisation de cet objectif.

Par ailleurs, le Royaume-Uni note avec satisfaction que des objectifs de référence et contextuels distincts ont été fixés pour le BINUH, tel qu'indiqué dans le coin inférieur gauche du document qui a été distribué, dont je me félicite à l'instar de mes collègues. Nous demandons instamment que les cibles des indicateurs et les modifications ou ajouts apportés aux objectifs actuels soient réalistes et significatifs et décidés par les Haïtiens.

Je voudrais conclure en remerciant la Représentante spéciale du Secrétaire général La Lime et son équipe de leur travail. Dans le cadre de cette nouvelle coopération entre Haïti et l'ONU, je voudrais exhorter tous les acteurs à œuvrer de concert pour trouver des solutions audacieuses et originales aux défis qui se posent en Haïti.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord saluer la participation du Ministre des relations extérieures de la République du Pérou, S. E. M. Gustavo Meza-Cuadra, et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions et responsabilités. Nous remercions vivement aussi M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, de son exposé détaillé. Et je ne manquerai pas de remercier aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Hélène La Lime, des efforts qu'elle déploie en coordination avec la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) et de son interaction avec l'ensemble des acteurs étatiques pour faire avancer le processus politique.

J'aborderai trois points essentiels dans mon intervention, à savoir la situation politique et en matière de sécurité, la situation humanitaire, et les mesures à prendre à l'avenir.

Premièrement, s'agissant de la situation politique et en matière de sécurité, nous sommes vivement préoccupés par la situation qui règne actuellement en Haïti sur le plan politique et en matière de sécurité, ainsi que par son incidence négative sur la stabilité et la sécurité du pays. Comme indiqué dans le dernier rapport

du Secrétaire général sur la MINUJUSTH (S/2019/805), les derniers mois ont été caractérisés par des négociations prolongées et jusqu'ici infructueuses sur la confirmation d'un nouveau gouvernement et une crise constitutionnelle causée par l'incapacité d'organiser des élections à temps pour renouveler le Parlement actuel, dont le mandat expire le 13 janvier 2020. Cela a contribué à l'intensification des actes de violence dans le pays. Et c'est pourquoi nous appelons toutes les parties au calme et à la retenue et à s'abstenir de mesures d'escalade. Nous saluons à cet égard les mesures prises par le Président en vue de la poursuite du dialogue national pour sortir de la crise actuelle. Nous saluons aussi le rôle joué par les forces nationales dans le contrôle de la situation en matière de sécurité.

En outre, la lutte contre l'impunité est, comme indiqué dans le rapport, un facteur clef en qu'elle freine les progrès vers l'amélioration de la gouvernance et de la responsabilité effective. Nous appelons à cet égard la police nationale et les autorités judiciaires à enquêter de façon approfondie sur les cas de corruption et sur les violations des droits de l'homme commises par des agents de l'État, à garantir l'application du principe de responsabilité et à poursuivre les efforts visant à réformer l'appareil judiciaire du pays. Ceci sera de la plus haute importance pour rétablir la confiance des citoyens haïtiens dans leurs élites politiques et économiques, et pour les persuader de s'engager à nouveau, par des moyens démocratiques et pacifiques, dans la construction de leur avenir.

Deuxièmement, s'agissant de la situation humanitaire, nous demeurons préoccupés par les menaces que font peser les conditions de sécurité actuelle sur la situation humanitaire en Haïti et sur l'acheminement de l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin. Nous faisons référence ici aux grandes difficultés que rencontrent les hôpitaux haïtiens du fait de la pénurie de carburant, d'eau potable et d'autres produits indispensables. Comme le Conseil le sait, ces défis ont aussi une incidence sur le rôle des unités de la protection civile et d'autres services d'urgence qui fonctionnent actuellement avec des moyens limités. En outre, 2,6 millions d'Haïtiens souffrent d'insécurité alimentaire. Les organismes humanitaires ont appelé l'attention sur le fait que des milliers d'autres personnes risquent encore d'être exposées à ce risque. À cet égard, nous nous félicitons que le Fonds central pour les interventions d'urgence ait débloqué 5 millions de dollars pour permettre aux acteurs humanitaires de

répondre aux besoins pressants du pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

Troisièmement, pour ce qui est des actions à mener à l'avenir, nous voudrions mettre en exergue certaines d'entre elles qui, selon nous, pourraient aider à améliorer la situation alors qu'Haïti se trouve à un moment délicat de son histoire. Tout d'abord, nous insistons sur la nécessité de mener un dialogue interhaïtien largement représentatif et ouvert à tous pour lever les blocages politiques, relancer l'économie et rétablir la stabilité dans le pays. Nous exhortons aussi tous les acteurs à mettre de côté leurs divergences et leurs intérêts particuliers et à œuvrer de concert pour sortir le pays de cette situation, car c'est seulement alors qu'Haïti pourra reprendre sa marche vers le développement durable et la réalisation des objectifs du Programme de développement à l'horizon 2030.

Nous sommes aussi préoccupés par le fait qu'il n'a pas toujours été possible de former un gouvernement. C'est pourquoi nous appelons à éviter de pousser à la tenue des élections en Haïti alors que le pays n'est pas prêt à les organiser. Ceci peut aussi avoir des effets négatifs. Relever les défis auxquels est confronté Haïti nécessite aussi une assistance extérieure. Nous demandons instamment à l'ONU, par l'intermédiaire de la Représentante spéciale Helen la Lime, du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'à d'autres partenaires régionaux et internationaux, notamment la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, de fournir à Haïti l'assistance dont il a besoin en ce moment délicat de son histoire.

La cessation imminente des activités de la MINUJUSTH et le départ de son personnel marqueront la première fois depuis 2004 que Haïti n'aura pas de présence d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies sur son sol. Nous voudrions saisir cette occasion pour nous féliciter qu'au cours des 15 dernières années, les femmes et les hommes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la MINUJUSTH se sont employés à contribuer à consolider les gains politiques et la stabilité et à développer et professionnaliser la Police nationale d'Haïti afin de créer les conditions propices au développement du pays. Nous nous félicitons aussi du démarrage du BINUH.

Pour conclure, nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à la Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Helen la Lime, aux femmes et aux hommes de la MINUJUSTH et à l'équipe

de pays des Nations Unies pour leur dévouement et leur action inlassable pour concourir à la stabilisation d'Haïti et soutenir le pays sur la voie du développement durable.

M. Schulz (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier M. Jean-Pierre Lacroix de son exposé détaillé et souhaiter une chaleureuse bienvenue au Conseil au Ministre des relations extérieures de la République du Pérou, S. E. M. Gustavo Meza-Cuadra.

Le retrait, aujourd'hui, de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) marque la première fois en 15 ans que Haïti n'aura pas de présence d'une opération de maintien de la paix de l'ONU sur son sol. Nous voudrions féliciter les femmes et les hommes de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et de la MINUJUSTH qui ont consenti efforts et sacrifices pour concourir à la stabilisation d'Haïti. Aujourd'hui l'ONU se lance dans un nouveau partenariat avec le pays. Nous saluons avec enthousiasme le démarrage des activités du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Nous voudrions souligner combien il importe qu'il dispose des moyens et des effectifs dont il a besoin dès le début de la mission. Une transition sans heurts de la MINUJUSTH au BINUH est cruciale.

L'Allemagne appuie avec force la nouvelle démarche suivie concernant les objectifs, qui témoigne de la complémentarité entre le pilier paix et sécurité et le pilier développement de l'action du système des Nations Unies. Nous nous félicitons en particulier que deux des objectifs sont des objectifs contextuels, puisqu'ils se rapportent à des conditions minimales pour assurer le progrès socioéconomique nécessaire au maintien de la stabilité dans le pays et permettre des avancées sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable. Nous nous félicitons surtout que l'un des objectifs proposés consiste à renforcer la résilience face aux risques climatiques, y compris par des mesures de gestion des catastrophes et d'atténuation des risques.

Haïti est l'un des pays de la planète les plus vulnérables aux effets négatifs du changement climatique. Pour Haïti, les effets du changement climatique constituent un multiplicateur de risques, menaçant de déstabiliser encore plus avant le pays, de susciter de nouveaux conflits autour de ressources de plus en plus rares, et de faire obstacle aux efforts déployés aux fins de la consolidation de la paix et de la stabilisation. En tant que Conseil de sécurité, nous devons prendre en compte les effets du changement

climatique sur la sécurité dans nos évaluations globales et dans notre prise de décision. Pour ce faire, il nous faut disposer d'une bonne base d'informations, y compris d'une évaluation des risques conséquente. En ce qui concerne la marche à suivre, nous encourageons le BINUH et le Gouvernement haïtien à convenir dès que possible de cibles précises pour chaque indicateur.

Il est essentiel aujourd'hui que la transition se déroule sans heurt. Au lieu de nous en tenir mécaniquement aux indicateurs, nous devons plutôt examiner régulièrement et de façon globale la situation socioéconomique et la situation en matière de sécurité. À cet égard, nous nous félicitons que la Présidente du Conseil économique et social se soit jointe à la séance d'information de ce matin.

La transition vers une présence des Nations Unies autre qu'une opération de maintien de la paix intervient à un moment où le pays est aux prises avec une crise multidimensionnelle. Nous sommes profondément préoccupés par l'évolution récente de la situation en Haïti et par les récents événements violents qui y sont survenus. Il va sans dire que la liberté de rassemblement et la liberté d'expression doivent être respectées. Mais il faut que toutes les manifestations soient pacifiques; collaborer avec des groupes armés est totalement inacceptable. Nous condamnons avec force toutes les actions qui sapent les processus démocratique et l'état de droit. Tous ceux qui perturbent la transition, notamment les bandes criminelles et ceux qui les soutiennent, doivent comprendre qu'il y aura des conséquences et qu'il n'y aura pas d'impunité pour leurs crimes.

Comme la France, l'Allemagne souhaite elle aussi que le Conseil puisse exprimer publiquement sa préoccupation au sujet de la situation actuelle, dans le prolongement du présent débat. Mettre fin à un engagement de maintien de la paix des Nations Unies qui dure depuis 15 ans n'a rien d'habituel et cet événement mérite que le Conseil s'y attarde. C'est également une bonne occasion de dire quelques mots sur la voie à suivre et sur l'engagement continu de l'Organisation des Nations Unies en Haïti dans des circonstances politiques difficiles.

Nous sommes préoccupés par l'impasse politique persistante en Haïti et profondément déçus de l'incapacité des autorités nationales et des acteurs politiques à trouver une solution durable. C'est pourquoi nous encourageons le Gouvernement haïtien et l'opposition à recourir à l'assistance internationale en acceptant les offres de médiation.

Enfin, en ce qui concerne le développement de la Police nationale d'Haïti (PNH) et au vu des progrès accomplis au cours des 15 dernières années, nous accueillons avec satisfaction et saluons l'autonomie croissante dont fait preuve la PNH pour assurer la sécurité dans tout le pays, tout en reconnaissant que certaines lacunes subsistent, comme le Secrétaire général adjoint l'a souligné dans son exposé. Il sera impératif de renforcer davantage les capacités de la police.

En conclusion, je tiens à dire que les dernières semaines ont montré à quel point la situation demeure instable et imprévisible. Nous devons rester très impliqués et être prêts à adapter notre réponse à la crise, rapidement et avec souplesse, y compris pendant la phase de démarrage du BINUH, auquel nous souhaitons plein succès dans l'exécution de son important mandat.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à M. Meza-Cuadra, le nouveau Ministre des relations extérieures du Pérou. Nous avons également écouté avec attention l'exposé du Secrétaire général adjoint, M. Lacroix.

Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti prend fin aujourd'hui, marquant la fin de la mission de maintien de la paix de l'ONU en Haïti. Au cours des 15 dernières années, les soldats de la paix des Nations Unies ont exécuté leurs mandats avec diligence et apporté des contributions importantes à la paix et à la stabilité en Haïti au prix de grands sacrifices. Huit Casques bleus chinois ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en Haïti, faisant le sacrifice ultime pour la paix dans ce pays. Nous sommes attristés de constater que, malgré l'appui exceptionnel de l'ONU en Haïti en faveur du maintien de la paix et de la promotion du développement, la crise politique du pays s'est récemment aggravée une fois de plus. Dans son rapport (S/2019/805), le Secrétaire général note la quasi-paralysie des institutions de l'État haïtien, les manifestations et les protestations qui se poursuivent dans de nombreux endroits, et la situation préoccupante en matière de sécurité. La détérioration de la situation économique a posé d'énormes défis en termes de moyens de subsistance des populations et aggravé la situation humanitaire.

La Chine appelle les autorités haïtiennes à s'engager à régler convenablement les différends par la consultation, à renforcer l'état de droit et ses propres capacités de développement, et à régler la crise politique actuelle dès que possible. La communauté internationale,

en particulier les pays qui exercent une influence notable sur Haïti, devrait accorder une plus grande attention à la situation politique, économique et humanitaire en Haïti et aider le pays à maintenir la stabilité, à stimuler la croissance économique, à améliorer les moyens d'existence de la population et à réaliser les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) sera officiellement opérationnel demain. Il continuera de fournir un appui et une assistance à Haïti, de concert avec l'équipe de pays des Nations Unies. La Chine appuie l'action menée par le Bureau conformément à la résolution 2476 (2019) et appuie le rôle qu'il joue en aidant le Gouvernement haïtien à promouvoir la stabilité politique, à renforcer l'état de droit et à consolider le secteur de la police. Le Gouvernement haïtien doit renforcer la coordination avec le BINUH et collaborer avec lui pour faire en sorte qu'il parte sur de bonnes bases. Le chemin vers la stabilité et le développement en Haïti sera long et difficile. Nous espérons que le Gouvernement haïtien accordera la priorité aux intérêts du peuple haïtien, renforcera ses capacités, tracera sa voie vers une plus grande autonomie, et assumera effectivement ses responsabilités en matière de maintien de la sécurité et de la stabilité nationales, et de promotion du développement économique et social.

M. Repkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais m'associer aux orateurs précédents pour saluer la participation du nouveau Ministre des relations extérieures du Pérou à la présente séance. Nous souhaitons plein succès à M. Meza-Cuadra à ce nouveau poste important.

Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de sa présentation du rapport final sur la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (S/2019/805) qui représente un jalon important : la conclusion de 15 ans de présence de l'Organisation des Nations Unies dans le pays en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Durant toutes ces années, les Casques bleus et les Bérets bleus, ainsi que le personnel civil des deux missions de maintien de la paix des Nations Unies, ont aidé le peuple haïtien à faire face à de graves problèmes. Dès demain, non seulement le peuple, les dirigeants politiques et les forces de l'ordre haïtiens deviendront moins dépendants de l'assistance fournie par la communauté internationale, mais ils assumeront également l'entière responsabilité du sort du pays et de la sécurité de ses citoyens. Toutefois, le Gouvernement haïtien et la

société haïtienne traversent une phase importante de leur développement qui ne sera pas plus facile que la précédente. La prise de conscience de la responsabilité nationale conduira inévitablement à l'accroissement de l'action sociale et encouragera la société à exprimer ses positions civiques, faisant ainsi émerger le type de défis caractéristiques d'une société mature.

Au cours des derniers mois, nous avons suivi avec inquiétude l'évolution de la situation sociopolitique du pays, laquelle fait que les élections prévues pour octobre ne se tiendront probablement même pas cette année. Cela est particulièrement regrettable car c'est précisément un processus électoral pacifique et inclusif qui pourrait parvenir à instaurer la stabilité tant attendue dans le pays. Parallèlement, comme le rapport du Secrétaire général le note à juste titre, la situation socioéconomique en Haïti est catastrophique, caractérisée par une crise alimentaire, une situation humanitaire sombre et une paralysie institutionnelle. Dans ces conditions, la priorité est d'approuver la nomination du nouveau Premier Ministre et de former un gouvernement capable de réaliser la réconciliation nationale et de s'attaquer de front aux problèmes socioéconomiques. Nous espérons que ces mesures pourront être prises le plus rapidement possible.

Nous pensons que les désaccords qui existent peuvent et doivent être résolus par un large engagement social. Malheureusement, les tentatives de tenir de telles discussions n'ont pas abouti. Le droit de réunion pacifique et la liberté d'expression et d'opinion sont bien entendu incontestables, mais il ne faut pas oublier que ces droits doivent s'exercer dans le plein respect de la législation nationale. Nous souhaitons attirer l'attention sur le fait qu'il n'y a rien de nouveau dans la discorde sociale, un phénomène que l'on retrouve dans toute la région et dans le monde. Nous continuons d'affirmer que la seule façon efficace de régler les différends internes est d'instaurer un dialogue national inclusif, qui est aussi la seule façon de trouver une solution viable, quel que soit l'État concerné.

Le recours à la force armée n'a jamais assuré la stabilité politique ou le développement économique à aucun pays. Nous appelons toutes les forces de conscience en Haïti à y réfléchir et à engager immédiatement un dialogue pour trouver des solutions mutuellement acceptables. Nous pensons que personne, que ce soit les Haïtiens eux-mêmes ou la communauté internationale, ne souhaite voir se répéter l'expérience négative qui

avait suivi le retrait de l'Organisation des Nations Unies en 2000.

Nous espérons que lorsqu'elle commencera ses travaux demain, la mission politique spéciale fournira l'appui consultatif nécessaire à l'État hôte. Nous soulignons en outre que l'ONU ne peut être efficace dans son appui que s'il existe une totale coopération avec l'État hôte, car la responsabilité principale incombe à ce dernier. Nous espérons donc que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti appuiera le renforcement des capacités nationales conformément aux priorités des Haïtiens eux-mêmes et dans le strict respect de son mandat au titre de la résolution 2476 (2019), tout en évitant de s'ingérer dans les affaires intérieures du pays. Nous suivrons de près ses travaux à cet égard. L'attention de l'ONU et du Conseil de sécurité permettra au peuple haïtien de continuer à avoir confiance dans l'appui de la communauté internationale.

Nous tenons à assurer le Conseil que la Fédération de Russie appuie Port-au-Prince et continuera d'œuvrer pour que les efforts du Conseil conduisent à une véritable normalisation de la situation en Haïti et renforcent la souveraineté et l'autosuffisance du pays.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation salue la participation de S. E. M. Gustavo Meza-Cuadra, Ministre des relations extérieures du Pérou, à ce débat consacré à l'examen de la situation en Haïti et saisit cette occasion pour lui adresser, au nom des autorités ivoiriennes, ses chaleureuses félicitations pour sa récente nomination à la tête de la diplomatie de son pays. Elle félicite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, pour la qualité de son exposé.

Le 25 juin 2019 (voir S/PV.8559), le Conseil, a décidé, à la majorité de ses membres, de la création d'une nouvelle Mission politique spéciale en Haïti, dénommée Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), en remplacement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) dont le mandat arrive à expiration ce jour, 15 octobre 2019, après 15 années de présence dans ce pays. C'est le lieu pour ma délégation de rendre un hommage appuyé à la Représentante spéciale du Secrétaire général, Mme La Lime, et au personnel de la MINUJUSTH ainsi qu'aux différentes entités des Nations Unies en Haïti. Le travail remarquable accompli, en collaboration avec les parties prenantes haïtiennes, aura rendu possibles les progrès encourageants enregistrés dans les domaines du renforcement des capacités de la police nationale, de l'état de droit et des droits de l'homme.

La nouvelle mission onusienne, dont la Côte d'Ivoire salue la mise en place et le démarrage officiel des activités, prévu pour le 16 octobre, aura pour tâches principales d'accompagner le Gouvernement dans la consolidation de la stabilité politique, la bonne gouvernance, l'état de droit et l'instauration d'un dialogue inclusif interhaïtien. Cet appui visera également le renforcement de la protection des droits de l'homme, la planification ainsi que l'organisation d'élections libres et transparentes. Ma délégation se félicite à cet égard de l'approche constructive qui a permis l'identification de nouveaux objectifs et d'indicateurs destinés à mesurer les progrès qui seront réalisés dans le cadre du développement durable en Haïti, après le déploiement du BINUH. Elle salue en outre les actions du Gouvernement haïtien visant à réduire les actes de violence et l'exhorte à redoubler d'efforts afin d'accroître les moyens financiers et logistiques de la police nationale en vue de lui permettre d'accomplir efficacement ses missions.

À l'instar des autres membres du Conseil, mon pays reste préoccupé par la situation en Haïti, marquée par la persistance de la crise politique, les difficultés socioéconomiques, l'insécurité galopante et une situation humanitaire alarmante. Concernant la situation politique, le conflit ouvert entre l'opposition et l'exécutif empêche, jusqu'à ce jour, la formation d'un nouveau gouvernement et a entraîné le report *sine die* des élections devant permettre le renouvellement du Parlement. Il fait courir le risque d'une crise constitutionnelle, après le 13 janvier 2020. En outre, le rejet, par le Parlement, des appels du Président Jovenel Moïse à un dialogue inclusif, situe le Conseil sur l'ampleur de la crise actuelle qui nécessite une réponse urgente.

Concernant la situation économique, elle demeure tout aussi inquiétante en raison, notamment, des effets néfastes de la crise politique et de l'affaire du fonds PetroCaribe. En plus de la pénurie de carburant et de la détérioration des conditions de vie des populations à l'origine de mouvements sociaux paralysants, Haïti peine à faire adopter les lois de finance 2018-2019 et 2019-2020, dans un contexte d'absence d'appuis budgétaires extérieurs.

La situation sécuritaire marquée par la persistance des activités des gangs armés constitue également une source de vive inquiétude. En effet, en dépit des efforts de la police nationale, les défis sécuritaires restent colossaux et nécessitent des actions urgentes.

Quant à la situation humanitaire, elle demeure très préoccupante. Ma délégation note, en effet, que 1,3 million de personnes sont en attente d'une assistance humanitaire tandis que les organismes spécialisés des Nations Unies éprouvent des difficultés à mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir le Plan d'intervention humanitaire de 2019. À ce jour, seulement 26,2 millions de dollars américains sur 126,2 millions ont été recueillis. Dans un tel contexte, si rien n'est fait, 39 000 enfants de moins de 5 ans pourraient souffrir de malnutrition aiguë.

Mon pays réaffirme son attachement au règlement pacifique des différends et souligne la nécessité et l'urgence d'un dialogue inclusif interhaïtien afin de créer les conditions adéquates au règlement de la crise actuelle, avec le soutien de la communauté internationale. Dans cette perspective, ma délégation exhorte les parties prenantes à envisager, de manière consensuelle, des mesures pour autoriser le Président à gouverner par ordonnance jusqu'au renouvellement du Parlement, après la date du 13 janvier 2020 marquant la fin de la législature. Devant la récurrence des contestations sociales, source de menaces sérieuses pour la stabilité sociopolitique, mon pays appelle à la prise urgente de mesures multisectorielles, en vue de restaurer et renforcer la confiance de la population dans les institutions publiques et d'attirer ainsi les investissements étrangers. Il importe par ailleurs de faire la lumière sur les allégations de détournement du fonds PetroCaribe et de mettre en œuvre le principe de la reddition de comptes.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire reste convaincue qu'il n'y aura d'issue à la crise que par la volonté des Haïtiens eux-mêmes de trouver des solutions consensuelles par le dialogue. Elle appelle à cet égard la communauté internationale, y compris les Nations Unies, au premier chef le Conseil, à soutenir tous les efforts nationaux visant à créer les conditions nécessaires à la restauration d'une paix et d'une stabilité durables en Haïti.

M^{me} Van Vlierberge (Belgique) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son exposé. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Ministre péruvien des relations extérieures, Gustavo Meza-Cuadra, et à lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Aujourd'hui est un jour spécial pour la présence de l'ONU en Haïti : avec la fin du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti

(MINUJUSTH), c'est une page qui se tourne, celle de 15 années de présence de maintien de la paix de l'ONU. Une nouvelle page est en train de s'écrire, une nouvelle phase de notre engagement avec le pays dans la continuité du travail effectué par la MINUJUSTH et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Cette transition historique se déroule dans des conditions difficiles, comme beaucoup de collègues avant moi l'ont souligné. Haïti fait face à de multiples défis en matière de gouvernance, d'état de droit, de police nationale, de lutte contre la corruption et de promotion des droits humains. La situation humanitaire et l'insécurité alimentaire ne font qu'accroître l'urgence d'une réponse adéquate de la part des autorités haïtiennes. La Belgique condamne la violence récente et appelle toutes les parties à s'abstenir de recourir à la violence et à exprimer leur opinion par des moyens pacifiques. Nous déplorons en particulier la violence récente exercée à l'encontre des journalistes.

Il est nécessaire et urgent de lancer un dialogue national inclusif en vue de relever les défis politiques, sociaux et économiques du pays. Le Gouvernement haïtien a la responsabilité première de s'attaquer aux facteurs d'instabilité et d'inégalité. L'appropriation nationale et un leadership politique responsable sont cruciaux durant cette période.

Les sentiments d'impunité et d'insécurité constituent les sources de frustration principales pour la population haïtienne. La réforme du système judiciaire, l'éradication de la corruption et la protection et la promotion des droits humains seront essentielles pour rétablir la confiance des citoyens haïtiens en leurs autorités. À cet égard, la Belgique est particulièrement attentive au suivi judiciaire qui sera accordé aux événements extrêmement violents survenus à La Saline l'année passée. Nous regrettons qu'aucune procédure judiciaire n'ait été engagée en ce qui concerne les meurtres commis à Grand Ravine et que les procédures judiciaires relatives aux affaires de détournement de fonds en cours n'aient pas encore permis de rendre justice aux victimes. La Belgique regrette également que les élections prévues en octobre ne puissent se tenir dans les délais. Cela pourrait constituer une source de frustration supplémentaire pour la population.

Pour l'avenir, je tiens à réitérer notre soutien total à la nouvelle mission politique, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui commencera ses travaux demain. Doter le BINUH du personnel et des ressources nécessaires pour s'acquitter de son mandat

sera crucial. Les critères proposés par le Secrétaire général seront des outils précieux pour suivre les progrès du pays dans des domaines clefs du mandat de la mission. Nous félicitons l'ONU et ses partenaires pour la préparation de ces critères. Une collaboration forte entre le BINUH et l'équipe de pays sera essentielle pour la durabilité et le succès de la mission.

Pour conclure, je tiens à souligner la sincère gratitude de la Belgique envers les femmes et les hommes qui ont servi sous le drapeau des Nations Unies en Haïti au cours des 15 dernières années. Les circonstances ont été très difficiles, mais leurs efforts et leur dévouement ont apporté une contribution positive. Celles et ceux qui ont laissé leur vie en Haïti resteront dans nos pensées.

En cette période d'incertitude et de transition, la Belgique réitère son engagement sans faille à œuvrer avec le peuple et le Gouvernement haïtiens pour un avenir démocratique, pacifique et sécurisé.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : C'est avec un grand plaisir et une immense satisfaction que notre délégation souhaite la bienvenue à M. Gustavo Meza-Cuadra, qui a récemment été nommé Ministre des relations extérieures du Pérou. Nous lui renouvelons nos sincères félicitations pour avoir mérité la confiance de son gouvernement, en tant que Ministre des relations extérieures - des fonctions importantes et sensibles dans lesquelles nous lui souhaitons plein succès. Nous sommes certains que les valeurs qui l'ont guidé à la tête de la délégation de son pays auprès de l'ONU à New York continueront de guider ses travaux, maintenant et toujours, au service de son pays, de l'Amérique latine et du monde en général. Nous prions le Dieu tout-puissant de l'éclairer, de le protéger et de le guider dans ces fonctions sensibles et complexes. Nous remercions également l'équipe que représente M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix, qui a présenté un exposé clair et détaillé ce matin, comme à son habitude.

La République de Guinée équatoriale attache une grande importance à ce débat, qui coïncide avec un moment critique pour la République d'Haïti, marqué par une crise politique prolongée, une insécurité accrue et de graves difficultés économiques. Cette situation menace constamment le bien-être et la stabilité de la population haïtienne.

Face à cette situation délicate, et sachant que la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) touche à sa fin, nous estimons

que ce pays frère des Caraïbes est sur le point d'entrer dans une période cruciale pour son élite politique, qui doit redoubler d'efforts et procéder à un examen de conscience pour déterminer l'avenir qu'elle souhaite bâtir pour Haïti, compte tenu des dynamiques qui caractériseront sa nouvelle coopération avec l'ONU.

Depuis le début de l'année, la situation politique en Haïti est loin d'être prometteuse. Au contraire, nous avons observé un climat de plus en plus tendu entre le Gouvernement et les différentes factions de l'opposition. Pour la République de Guinée équatoriale, l'instabilité politique ne peut être réglée que sur la base d'un processus de dialogue inclusif entre Haïtiens qui permettra aux parties de régler leurs différends et de parvenir à des accords sur les problèmes politiques qui alimentent la haine et les affrontements entre elles.

La gouvernance démocratique implique un dialogue constructif avec l'opposition et la société civile, notamment en garantissant l'application du principe de responsabilité. Il est indispensable de former rapidement un gouvernement au complet pour éviter de bloquer les programmes de développement. C'est pourquoi nous encourageons vivement toutes les parties à mettre de côté leurs divergences et leurs intérêts particuliers pour œuvrer de concert afin de surmonter la situation de plus en plus préoccupante dans laquelle se trouve le pays. Ce n'est qu'ainsi que la République sœur d'Haïti pourra vivre dans la paix et la stabilité et continuer d'avancer à nouveau vers la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Le renouvellement du pouvoir législatif représente une étape décisive de la consolidation de la démocratie. Nous sommes préoccupés par le report sine die des élections en Haïti, et nous réitérons la nécessité d'adopter sans attendre une loi électorale et de mettre à jour les listes électorales afin d'ouvrir la voie à la tenue d'élection crédibles et inclusives au moment opportun.

Un autre aspect préoccupant de cette nouvelle phase d'édification de l'État est la fragilité des conditions de sécurité en Haïti, qui est due non seulement à l'insuffisance des capacités institutionnelles qui appuient l'appareil sécuritaire, mais également aux conditions sociales, qui ne permettent pas de lancer une dynamique à même de créer un cercle vertueux de développement et d'espoir. En outre, nous ne pouvons manquer de souligner que la situation économique se complique de jour en jour, ce qui laisse présager une aggravation de la crise, et en conséquence de l'instabilité sociale et de

la violence si des mesures adéquates ne sont pas prises, comme l'ont signalé les différents intervenants ce matin.

Il est évident que le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti commencera sa mission dans un contexte difficile. Malheureusement, nous craignons que cette situation instable ne se détériore au cours des prochains mois, et le Bureau devra en tenir compte. Les objectifs fixés par le Secrétaire général pour cette nouvelle mission politique spéciale sont essentiels pour effectuer le travail nécessaire en Haïti.

Avant de terminer, je voudrais saisir cette occasion pour saluer le travail qu'effectue M^{me} La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général. Nous lui souhaitons plein succès alors qu'elle s'apprête à relever ce nouveau défi, et nous rendons un hommage vibrant et mérité à toutes les femmes et tous les hommes qui ont servi au sein de la MINUJUSTH, dont les travaux prennent fin aujourd'hui.

Nous exprimons également notre appui au Gouvernement et au peuple haïtiens, en espérant qu'ils seront bientôt en mesure d'assumer pleinement et en toute indépendance la responsabilité de l'avenir, de la stabilité et du développement de leur pays.

Enfin, la République de Guinée équatoriale estime que le Conseil de sécurité et la communauté internationale doivent continuer d'œuvrer à une normalisation véritable de la situation en Haïti ainsi qu'au renforcement de ses institutions et de sa souveraineté, en vue du rétablissement du calme, de l'harmonie sociale et d'une paix durable dans le pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

En premier lieu, l'Afrique du Sud félicite M. Meza-Cuadra et lui souhaite plein succès dans ses fonctions de haut niveau à la tête des efforts diplomatiques de son pays. Le connaissant, nous sommes certains qu'il réussira dans ce rôle.

Je tiens également à féliciter M^{me} Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général et nouvelle Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), de sa récente nomination. Elle peut compter sur notre appui.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé et du tableau factuel détaillé qu'il a partagé avec le Conseil ce matin pour résumer la situation en Haïti.

Aujourd'hui est un jour historique pour le Gouvernement et le peuple haïtiens, car c'est la première fois depuis 15 ans qu'il n'y aura pas d'opération de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti. Nous saluons les efforts inlassables déployés par le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti.

Nous saluons également les efforts consentis par les autorités haïtiennes, la société civile, les partenaires locaux et internationaux et l'équipe de pays des Nations Unies, qui ont aidé Haïti à négocier un parcours difficile.

Néanmoins, l'Afrique du Sud reste préoccupée par les récents événements politiques, qui ont aggravé les tensions en Haïti. La discorde politique persistante a ouvert la porte au chaos, qui doit être maîtrisé pour permettre au BINUH de mener à bien sa mission. Nous appelons les parties prenantes haïtiennes à s'atteler à la formation d'un gouvernement et à officialiser la nomination du Premier Ministre de toute urgence. L'Afrique du Sud considère que ce sont là des mesures essentielles pour assurer à la communauté internationale, en particulier les bailleurs de fonds, que les parties prenantes haïtiennes sont véritablement déterminées à rétablir l'ordre constitutionnel dans le pays et à renouer avec le développement durable.

C'est en ce mois d'octobre qu'Haïti devait tenir des élections à la Chambre des députés et au Sénat. En l'état actuel des choses, le mandat actuel de ces deux composantes du corps législatif expirera le 13 janvier 2020. Il ne reste donc pas beaucoup de temps avant cette échéance, et ce qui nous attend passé ce délai risque de nous troubler encore plus, si les mesures nécessaires ne sont pas prises pour respecter les principes démocratiques. Nous nous félicitons que l'ONU ait déjà mis à disposition ses ressources pour apporter son concours à cet égard et encourageons les acteurs politiques haïtiens à saisir cette occasion.

Nous applaudissons les efforts déployés par le Président Jovenel Moïse pour tendre la main aux diverses parties prenantes en Haïti, y compris l'opposition et la société civile, en vue de participer à un dialogue sur les défis auxquels le pays est confronté, notamment la nomination en souffrance du Premier Ministre, la lutte contre la corruption et la difficile situation économique et sociale. Ma délégation est d'avis que toutes les parties, y compris le Gouvernement, les groupes d'opposition, la société civile et les organisations non gouvernementales en Haïti, doivent continuer à participer pleinement à

un dialogue sans exclusive afin de trouver une solution pacifique aux défis qui se posent actuellement.

Il reste indispensable de s'attaquer aux causes profondes de la situation en Haïti afin d'appuyer les efforts menés par le pays pour réaliser les objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de lutter contre l'impunité dans le contexte des violations des droits de l'homme et de la corruption en renforçant les institutions judiciaires et étatiques, notamment la capacité de la Police nationale d'Haïti de réagir aux situations qui se présentent sur le terrain. La réforme du système judiciaire en Haïti jouera un rôle déterminant dans l'instauration de la confiance entre tous les Haïtiens et nous souscrivons à l'évaluation faite par le Secrétaire général dans son récent rapport (S/2019/805) à ce sujet. Nous attendons avec intérêt l'action du BINUH, de l'équipe de pays des Nations Unies et des partenaires internationaux pour appuyer la mise en œuvre des réformes visant à relever les défis multidimensionnels auxquels la société haïtienne fait face.

Je voudrais terminer en soulignant que l'approche adoptée par le BINUH et les objectifs qu'il a fixés représentent une occasion cruciale à saisir pour promouvoir la paix et la sécurité, notamment en garantissant le respect des droits de l'homme et en favorisant le développement durable en Haïti. Ces efforts doivent être soutenus. La réalisation de ces objectifs exigera toutefois la volonté politique et l'engagement de toutes les parties prenantes haïtiennes. Nous devons rappeler à tous qu'Haïti est la première République noire de l'histoire moderne. Libre depuis plus de 200 ans, Haïti doit maintenant accueillir et appuyer la nouvelle mission politique. Les Haïtiens doivent serrer les rangs, faire les compromis nécessaires et tracer une nouvelle voie vers un pays stable, démocratique, pacifique et prospère.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Saint-Hilaire (Haïti) : Je souhaite en premier lieu vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir bien voulu m'inviter à participer à la présente séance du Conseil de sécurité en vue de présenter les observations du Gouvernement de la République d'Haïti sur le rapport soumis par le Secrétaire général sous la cote S/2019/805 en date du 9 octobre écoulé, en application de la résolution du Conseil de sécurité 2466 (2019) du 12 avril.

Je salue la présence de M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de paix; de M^{me} Mona Juul, Présidente du Conseil économique et social; et de M. Silvio Gonzato, Chargé d'affaires par intérim de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies. Je remercie M. Lacroix de son exposé très éclairant. Je le prie de bien vouloir transmettre à M^{me} Helen La Lime, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, mes plus vives félicitations pour son engagement exemplaire.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Je salue également S. E. M. Gustavo Meza-Cuadra, diplomate de carrière, et le félicite de sa nomination au poste de Ministre des relations extérieures de la République du Pérou. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions.

(l'orateur reprend en français)

La présente séance du Conseil de sécurité intervient à un moment charnière : 15 ans de mission de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, 15 ans depuis la réactivation du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti. La tentation d'établir un bilan est forte, car aujourd'hui plus que jamais, le pays est confronté à une crise multidimensionnelle. Depuis quelques semaines, des manifestations gigantesques, parfois émaillées de violences multiformes et inacceptables, se poursuivent dans le pays. Plus d'un estime que la fermeture de la mission de paix des Nations Unies s'effectue au plus fort de la crise et à un moment délicat d'incertitudes croissantes.

Il ne fait aucun doute que la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) ont joué un rôle majeur dans le pays au cours des 15 dernières années. Elles ont contribué à des avancées indéniables dans plusieurs domaines, mais nous sommes encore loin de la stabilité et du développement à long terme du pays. Au nom du Président de la République d'Haïti, S. E. M. Jovenel Moïse, je voudrais remercier, d'une part, le Conseil de sécurité et le Secrétariat des Nations Unies, en particulier le Secrétaire général, M. António Guterres, et, d'autre part, tous les États Membres de l'Organisation qui ont contribué à la réalisation de ces deux missions de maintien de la paix. J'étends ces remerciements à tous ceux qui ont servi avec dévouement dans le cadre de ces deux missions. J'ai une pensée spéciale pour tous

les membres du personnel de l'ONU qui ont péri dans le séisme du 2 janvier 2010.

Au seuil même de mes observations sur le rapport du Secrétaire général, je souhaite insister pour que l'Organisation des Nations Unies continue d'examiner de manière globale les principaux déterminants de la crise haïtienne afin de contribuer à la mise en œuvre de solutions durables. Les moyens mis en place ne sont pas encore à la dimension des défis à relever. Il est important que l'Organisation universelle, inspirée du Programme de développement à l'horizon 2030, redouble d'efforts en Haïti dans le cadre des priorités définies par les autorités nationales, et que son action s'articule autour des trois piliers : paix et sécurité, droits de l'homme et développement durable. Par-delà les aspects conjoncturels, la crise haïtienne est celle d'un système tissé d'incohérences, d'indifférence, d'inégalités flagrantes et d'exclusion, un système inapte à capter et à canaliser les aspirations légitimes et les espérances du peuple haïtien. Un peuple appauvri tout au long de son histoire. Un peuple qui n'a que trop souffert. Un peuple que l'on qualifie de rebelle, mais qui, en réalité, n'a toujours demandé qu'à vivre dans la dignité humaine.

Le Gouvernement de la République d'Haïti se félicite de l'excellente qualité du rapport soumis par le Secrétaire général. Il a pris bonne note de toutes les préoccupations exprimées par le plus haut fonctionnaire de l'Organisation. Les observations contenues dans ce rapport méritent de retenir la meilleure attention de toutes les institutions nationales et des principaux partenaires du pays. En effet, le Secrétaire général a fait état des principaux événements survenus dans le pays depuis la présentation de son dernier rapport (S/2019/563). Il a mis un accent marqué sur la crise politique prolongée et souligné, entre autres, la baisse de la production agricole, l'insécurité alimentaire et les difficultés croissantes de l'économie nationale. À cet égard, nous sommes unanimes à reconnaître que d'énormes efforts sont nécessaires pour construire les infrastructures essentielles, favoriser le développement rural, accroître la production agricole et garantir l'accès à l'alimentation, notamment aux populations vulnérables.

Le Président de la République a la pleine conscience de la délicate situation politique du pays et de ses conséquences néfastes sur tous les aspects de la vie nationale. D'où la nécessité d'un dialogue politique inclusif et de bonne foi. C'est par le dialogue, et non pas autrement, que nous pourrions surmonter la crise actuelle.

Le Secrétaire général a dressé un tableau encourageant des progrès réalisés dans le cadre de l'exécution du mandat de la MINUJUSTH et des efforts déployés par les autorités haïtiennes en matière de droits de l'homme, de justice et de renforcement de la police nationale. Il reste cependant beaucoup à faire.

La réduction de la violence communautaire constitue un défi majeur. La Police nationale d'Haïti fait de son mieux mais elle a encore besoin d'une formation continue, de ressources suffisantes et d'équipements adéquats, afin de protéger et de servir toutes les couches de la population haïtienne. Il est urgent que l'autorité de l'État soit restaurée, sans heurt ni effusion de sang, dans les zones tristement qualifiées de non-droit.

Le Secrétaire général a exprimé des préoccupations quant à l'évolution de la situation alimentaire et humanitaire, tout en reconnaissant les efforts déployés par les partenaires humanitaires et les organismes de développement aux côtés du Gouvernement de la République. Il a également fait état des avancées réalisées dans l'exécution du mandat de la MINUJUSTH, en soulignant les défis qui restent à relever dans les domaines suivants : lutte contre la violence communautaire; renforcement des institutions publiques; professionnalisation de la Police nationale d'Haïti; justice et lutte contre la corruption; administration pénitentiaire; droits de l'homme; préparation des élections; et planification de la transition.

Nous nous félicitons, en particulier, des progrès relevés par le Secrétaire général dans le cadre de la stratégie des Nations Unies à l'appui du Plan national d'élimination du choléra en Haïti. À cet égard, nous encourageons vivement M^{me} Josette Sheeran, Envoyée spéciale pour Haïti, à effectuer, dès que possible, la visite initialement prévue dans le pays du 6 au 8 octobre.

Le peuple et le Gouvernement de la République d'Haïti espèrent que l'accompagnement responsable des Nations Unies, au titre du volet 2 de la nouvelle stratégie de lutte contre le choléra dans le pays, se poursuivra convenablement, avec les niveaux de ressources nécessaires, au-delà de la fermeture de la MINUJUSTH.

De ce point de vue, nous gardons à l'esprit les regrets mémorables exprimés par l'ex-Secrétaire général, Ban Ki-moon, dans sa dernière adresse au débat général en 2016 (voir A/71/PV.8), à propos des actes odieux d'exploitation et de violence sexuelles et de l'introduction du choléra en Haïti.

Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), qui prendra demain le relais de la MINUJUSTH, aura un rôle de bons offices, de conseil et de sensibilisation politique. Le Gouvernement de la République accorde une attention particulière aux objectifs stratégiques définis dans le rapport, aux fins de l'exécution des tâches assignées au BINUH. Force est de reconnaître que cette nouvelle mission débutera ses opérations dans un contexte national fortement marqué par des urgences majeures : urgence politique; urgence économique et sociale; urgence sécuritaire; urgence humanitaire; et urgence environnementale. À ces urgences, il convient d'ajouter la désaffection inquiétante d'une très forte majorité de la population à l'égard des institutions publiques, et un climat de méfiance.

Les discussions que nous avons eues ici (voir S/PV.8559), au moment de l'adoption de la résolution 2476 (2019), créant le BINUH, avaient mis en lumière la nécessité d'agir vite et avec détermination sur les causes profondes de toutes ces urgences. Aussi plusieurs missions des Nations Unies en Haïti, notamment celles du Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti, ont-elles dressé, ces dernières années, un constat saisissant des principales difficultés qui secouent le pays. Qu'il me soit permis de saluer, ici, au nom du Gouvernement de la République, la qualité du travail accompli par le Groupe consultatif ad hoc du Conseil économique et social sur Haïti, sous la présidence du Canada. Il est souhaitable que le BINUH travaille également en collaboration avec ce groupe. Aujourd'hui plus que jamais, la question de développement à long terme du pays se pose dans toute son acuité. Je suis convaincu que l'Organisation universelle peut aller encore plus loin pour appuyer la vision et les priorités nationales.

Je souhaite, en conclusion, si le Conseil me le permet, relayer l'appel au dialogue et à l'unité lancé par le chef de l'État à tous ses compatriotes. Ce n'est pas un hasard si nous appartenons à un même pays, la République d'Haïti, une et indivisible. En dépit des moments douloureux et des contradictions de notre vie de peuple, nous demeurons fermement attachés aux idéaux des pères fondateurs de l'indépendance nationale. Beaucoup de peuples ont eu à traverser des moments sombres. Le plus important, ce n'est pas la manière dont ceux-ci les ont affectés, mais plutôt la sagesse, le sens de l'abnégation, l'humilité et l'esprit d'unité qu'ils ont su développer, afin de tracer le sentier d'un lendemain meilleur.

Haïtiens du pays et Haïtiens de l'étranger, il nous incombe au premier chef la responsabilité de rechercher ensemble, dans le cadre d'un dialogue authentique, des solutions salutaires et pérennes aux problèmes qui compromettent la stabilité politique, économique, sociale et environnementale de notre pays, jadis « Perle des Antilles ». C'est à nous de donner et de maintenir le cap, mais nous ne pourrons y parvenir sans un appui international adapté et renforcé. La mobilisation de ressources adéquates se situe au cœur de la mise en œuvre des objectifs qui doivent conduire à la restauration de la confiance entre nous, à la sécurité, à la stabilité et au développement à long terme de notre cher Haïti.

Nous espérons que nos partenaires internationaux comprendront l'urgente nécessité d'un changement de paradigme et d'un sursaut magnanime dans la façon d'apporter leur soutien à notre pays. L'appui international doit être cohérent avec les réalités et besoins réels du pays et respectueux de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la République d'Haïti.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant d'Haïti de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à S. E. M^{me} Juul.

M^{me} Juul (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi que de participer à cette séance publique en ma qualité de Présidente du Conseil économique et social, et ce, en particulier sur cette question – la situation en Haïti – qui est une illustration claire de l'action complémentaire du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social.

Depuis 1999, la situation en Haïti est inscrite à l'ordre du jour du Conseil économique et social, qui l'examine principalement par le truchement des travaux du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. Ce Groupe a été créé en réponse à une demande adressée Conseil économique et social par le Conseil de sécurité en vertu de l'Article 65 de la Charte des Nations Unies, afin qu'il formule des recommandations sur le développement à long terme du pays. Ses travaux ont notamment impliqué des échanges entre le Conseil de sécurité et le Président du Groupe consultatif ad hoc, l'Ambassadeur Marc-André Blanchard, du Canada. Dans le cadre de consultations, le Président a présenté aux membres du Conseil les conclusions et recommandations élaborées par le Groupe consultatif à la suite d'une visite effectuée à Washington et en Haïti cette année. Ces réunions

d'information sont une pratique utile pour échanger des informations et doivent se poursuivre, et je voudrais saisir cette occasion pour remercier l'Ambassadeur Blanchard du travail remarquable dont il s'acquitte.

Toutefois, le dernier rapport du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, daté du 20 juin (E/2019/80), devrait alarmer la communauté internationale. Il y est souligné qu'Haïti reste en proie à d'importantes tensions socioéconomiques qui, conjuguées aux besoins humanitaires persistants, sont à l'origine de l'instabilité politique et de la détérioration de la sécurité – autant de facteurs traditionnellement considérés comme des problèmes de développement. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 60% de la population du pays vit en-dessous du seuil de pauvreté; plus de 40% n'a pas accès aux services de santé et de nutrition; 2,6 millions de personnes sont actuellement en situation d'insécurité alimentaire et ont besoin d'une aide humanitaire, soit deux fois plus qu'en 2018; 36% des jeunes sont au chômage; et 85% des diplômés universitaires quittent Haïti à la recherche de meilleures perspectives ailleurs.

Les statistiques concernant les jeunes Haïtiens sont particulièrement alarmantes. La stabilité est menacée dès lors que les politiques économiques et le manque de possibilités d'éducation laissent les jeunes sans emploi. Les jeunes au chômage se sentent privés de leurs droits et leur avenir est incertain, ce qui, comme nous le savons, sont des conditions qui peuvent facilement conduire les jeunes à devenir la proie d'organisations criminelles et de gangs violents.

Haïti est également l'un des pays les plus vulnérables aux changements climatiques. Sa vulnérabilité aux catastrophes naturelles rend encore plus complexe la fragilité de sa situation socioéconomique. Au moment où nous parlons aujourd'hui au Conseil, Haïti est confronté à des facteurs physiques et socioéconomiques qui convergent et viennent menacer sa stabilité. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 reconnaît qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Pour améliorer les conditions de vie du peuple haïtien et garantir la paix, nous devons déployer des efforts considérables pour réduire la pauvreté et renforcer l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à un travail décent, tout en mettant en œuvre des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets.

J'en viens maintenant à la question de la transition dans la présence des Nations Unies en Haïti. Nous nous

félicitons de la décision prise par le Conseil de sécurité concernant le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti afin de garantir la collaboration entre toutes les entités politiques, humanitaires, financières et de développement des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres partenaires locaux et internationaux opérant en Haïti. Aujourd'hui plus que jamais, un partenariat entre toutes les parties prenantes est nécessaire pour régler efficacement les problèmes auxquels se heurte le pays. Le passage de la présence des Nations Unies à une configuration davantage axée sur le développement ne doit pas se traduire par un engagement moindre de la communauté internationale, mais par un engagement encore plus important. Nous devons tirer les enseignements des expériences de transition antérieures et doter l'équipe de pays des Nations Unies des ressources et des capacités dont elle a besoin pour faire son travail. Afin de faire d'Haïti un modèle pour les futures transitions appuyées par l'ONU dans des situations complexes, nous devons redoubler d'efforts pour soutenir le peuple haïtien et pour créer les conditions propices à un développement et une stabilité durables sur le long terme.

Il va sans dire qu'il faut poursuivre la collaboration entre le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. Nous devons nous efforcer d'abattre les cloisons habituelles qui séparent les piliers paix et développement des Nations Unies. Ce n'est qu'à cette condition que nos efforts collectifs pourront être plus cohérents et plus efficaces et que nous serons en mesure de relever les défis interdépendants auxquels Haïti est confronté. Nous le devons à son peuple.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Gonzato : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole durant ce débat sur Haïti auquel l'Union européenne a toujours eu l'honneur de participer. La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova, se rallient à la présente déclaration.

Je voudrais d'abord remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix pour son exposé, et le Représentant permanent d'Haïti pour son intervention.

Depuis juillet 2018, Haïti est entré dans une profonde crise multidimensionnelle : institutionnelle,

socioéconomique, financière et sécuritaire. L'Union européenne est inquiète face à la situation générale du pays, qui, confronté à des défis majeurs et urgents, reste depuis près de sept mois dans l'attente de la ratification du nouveau Gouvernement. Pendant que les positions des acteurs politiques se radicalisent, le pays et ses institutions s'effondrent. Au plan politique, depuis juillet 2018 jusqu'à ce jour, l'opposition et la société civile ont exercé de fortes pressions pour tenter d'obliger le Président Moïse à démissionner. D'autres acteurs politiques, de la société civile ou des affaires ont exigé la tenue d'un véritable dialogue national, qui, malheureusement, après plusieurs tentatives infructueuses, tarde toujours à se mettre en place. Ces dernières semaines ont vu le blocage économique du pays et une forte dégradation de la situation sécuritaire.

La récente tentative du Président de proposer de répondre à la violence politique par le dialogue s'est heurtée au refus des manifestants, qui ne font plus confiance à ce gouvernement discrédité. Depuis plusieurs semaines, les apparitions publiques du Président se font extrêmement rares. La déclaration du Président, le 25 septembre, appelant au dialogue et sa proposition pour une sortie de crise n'ont eu aucun effet positif. Face aux échecs répétés des tentatives de dialogue engagées par l'exécutif, l'Union européenne a initié depuis le début de l'année des rencontres avec plusieurs parlementaires de l'opposition modérée, mais aussi de l'opposition plus radicale. L'objectif était de tenter de recenser les points de blocage, les attentes et les possibilités d'ouverture que l'opposition serait disposée à offrir pour sortir de l'impasse. L'Union européenne a également participé activement aux réunions du Groupe restreint concernant Haïti, accompagnée par les Ambassadeurs d'Allemagne, d'Espagne et de France.

Comme indiqué dans les objectifs de la stratégie de sortie établis par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH), une réforme consensuelle et profonde du système électoral représente un élément clef pour éviter de nouvelles crises institutionnelles, mais aussi pour recréer un lien fort entre les élus et les électeurs, et regagner ainsi la confiance de la population. Les élections prévues ce 27 octobre ont été reportées à une date indéterminée en raison de l'absence persistante d'une loi électorale et d'un budget et du climat de tension existant. Sans élections, les mandats d'un tiers des sénateurs, de l'ensemble des membres de la Chambre basse et de tous les élus locaux expireront en janvier 2020. L'Union européenne demeure un partenaire fidèle de la

République d'Haïti et reste déterminée à soutenir le pays dans cette période de crise profonde, en concertation avec les autres partenaires.

L'Union européenne apprécie et appuie le travail réalisé par la MINUJUSTH, en soutien au développement de la Police nationale d'Haïti, de la justice, de l'état de droit et de la défense et promotion des droits de l'homme. Tout État de droit qui vise à un minimum d'efficacité dans l'application de la loi nécessite un système effectif de maintien de l'ordre public, qui soit respectueux des droits de l'homme.

Dans ce contexte, pendant les 15 années de la présence onusienne à travers la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, puis la MINUJUSTH, beaucoup d'attention a été dédiée au développement et à la formation d'une force de police nationale. Si elle constitue aujourd'hui l'une des rares institutions encore stables dans un environnement de crise institutionnelle généralisée, elle demeure largement insuffisante en nombre – 15 000 agents pour 11 millions d'habitants, soit trois fois moins qu'en Europe –, en équipement et en capacité d'intervention. L'incapacité persistante de la Police nationale d'Haïti et des autorités nationales à contrôler la violence liée aux gangs, avec des accusations de collusion et d'autres dysfonctionnements, est particulièrement préoccupante. Nous considérons donc essentiel de compléter le travail de renforcement et de professionnalisation de la Police nationale d'Haïti, tout en préservant son autonomie et sa neutralité politique.

Il faut, dans le même temps, continuer à insister sur la réforme et le renforcement de la justice et du système pénitentiaire, ainsi que sur la consolidation des droits de l'homme. L'Union européenne est attentive au suivi juridique donné à l'extrême violence qui a eu lieu à La Saline l'année passée.

En conclusion, qu'il me soit permis de réitérer l'appréciation de l'Union européenne concernant la contribution apportée par la MINUJUSTH en termes de sécurité, de prévention des conflits, de consolidation de la démocratie et de l'état de droit en Haïti. Le vrai défi réside dans le manque de moyens de la police nationale. Il est essentiel que la Police et le système judiciaire haïtiens soient préparés et équipés pour assumer à l'avenir toutes les tâches actuellement réalisées par la Mission des Nations Unies. Il est important que le Bureau intégré des Nations Unies dispose du personnel et des ressources nécessaires pour aider le Gouvernement à faire face aux multiples problèmes de sécurité, y compris la possibilité de revoir son mandat si la situation continue de s'aggraver. Avec l'ONU et la communauté internationale, l'Union européenne soutiendra le pays dans ses efforts visant à assurer un meilleur futur dans la paix, la démocratie, la stabilité et le bien-être, à l'ensemble du peuple haïtien.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

La séance est levée à 12 h 10.